

**Arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel du 24
octobre 2017 portant nomination des membres de la
Commission Consultative des Maisons et Centres de jeunes**

A.M. 07-10-2020

M.B. 23-10-2020

La Ministre de la Jeunesse,

Vu le décret du 20 juillet 2000 déterminant les conditions d'agrément et de subventionnement des maisons de jeunes, centres de rencontres et d'hébergement et centres d'information des jeunes et leurs fédérations, l'article 23;

Vu l'arrêté ministériel du 24 octobre 2017 portant nomination des membres de la Commission consultative des Maisons et Centres de Jeunes;

Considérant les demandes introduites par la commission consultative des organisations de jeunesse en sa séance du 30 juin 2020, par la Fédération Infor Jeunes Wallonie Bruxelles en date du 10 juillet 2020, par Fédération des Centres Jeunes en Milieu Populaire, et par FOR'J en date du 15 juillet 2020, en vue de procéder au remplacement de leurs représentants,

Arrête :

Article 1^{er}. - A l'article 1, 1^o, de l'arrêté ministériel du 24 octobre 2017 portant nomination des membres de la Commission Consultative des Centres de Jeunes, les modifications suivantes sont apportées :

1^o les mots «M. MIDREZ Mathieu» sont remplacés par les mots «M. PIVONT Quentin»;

2^o les mots «M. CRESPO Carlos» sont remplacés par les mots «Mme BEN LAKHAL Julie».

Article 2. - A l'article 1, 2^o, du même arrêté, les modifications suivantes sont apportées :

1^o les mots «M. TONDU Jean-Pierre Rue de Villers, 227 6010 COUILLET» sont remplacés par les mots «M. TIMMERMANS Patrick Rue de Monceau Fontaine, 35 6031 MONCEAU-SUR-SAMBRE»;

2^o les mots «M. PESALOVO David Rue Monceau Fontaine 35 6031 COUILLET» sont remplacés par les mots «Mme SALENGROS Stéphanie Rue Monceau Fontaine 35 6031 MONCEAU-SUR-SAMBRE»;

3^o les mots «Mme KUYPERS Murielle» sont remplacés par les mots «M. PESALOVO David»;

4^o les mots «M. CARTERON Perceval» sont remplacés par les mots «Mme VANDERWIELEN Ana».

Article 3. - A l'article 1, 3^o, de l'arrêté précité, les modifications suivantes sont apportées :

1^o les mots «Mme DELOO Catherine Rue Saint Nicolas 2 5000 NAMUR» sont remplacés par les mots «M. JACOB Raphaël Rue Armée Granchy 20 5000 NAMUR».

Article 4. - Le présent arrêté entre en vigueur à dater de sa signature.

Bruxelles le 7 octobre 2020.

V. GLATIGNY